



LIGNES DIRECTRICES SUR LA PRISE EN CHARGE ALTERNATIVE:

Impact sur la prise en charge des
enfants privés de protection
parentale au TOGO

Mme **AZAMBO –AQUITEME** Albertine
Directrice générale de la protection de l'enfant
Togo

Plan de présentation

- Introduction
- Objectif
- Avancées
- Difficultés
- Perspectives d'avenir

INTRODUCTION(1)

La prise en charge institutionnelle a pendant longtemps été plus favorisée dans le cadre de la protection des enfants vulnérables au Togo.

A titre illustratif, , plus de 250 structures / centres d'accueil, fruit d'initiatives privées existent au Togo .

Malgré le nombre élevé de ces structures, leur bonne volonté, un important nombre d'enfants privés de protection parentale:

- ❖ n'a pas accès à la protection et est exposé aux risques d'exploitation , violence et abus,
- ❖ placés en institution ne reçoivent toujours pas des services de qualité qui répondent à leurs besoins .

INTRODUCTION(2)

- S'inspirant des **Lignes directrices des NU relatives à la protection de remplacement pour les enfants**, le gouvernement togolais a développé, en collaboration avec certains de ses partenaires, la stratégie de prise en charge des enfants vulnérables par les familles d'accueil.

OBJECTIF

- L'objectif poursuivi est d'améliorer la protection et le bien-être des enfants privés de protection parentale ou à risque de se retrouver dans une telle situation.

AVANCÉES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE STRATEGIE

Dans le souci de favoriser la mise en œuvre rapide de cette stratégie, des activités urgentes ont été réalisées:

- **Mobilisation sociale par** : sensibilisation de masse et de proximité des acteurs (leaders d'opinion, familles et guides religieux...),
- **Formation des acteurs du processus** (enquêtes sociales, structures gestionnaires des familles d'accueil; familles sélectionnées)
- **Identification et accréditation** des familles d'accueil volontaire,
- **placement** des enfants
- **et suivi des enfants en familles par le Centre de Référence, d'Orientation et de Prise en Charge des Enfants en situation difficile (CROPESDI).**

AVANCÉES (Suite)

le gouvernement, a , avec l'appui de l'UNICEF, Plan Togo et Tdh, renforcé son système national de protection des enfants vulnérables par un mécanisme s'appuyant sur quatre services :

- ❑ un service centralisé de détection et de référencement des enfants privés de protection parentale à travers le **téléphone vert pour la protection de l'enfant,**

AVANCÉES (Suite)

- ❑ un centre d'orientation et de référence assurant l'hébergement d'urgence et le suivi de tous les enfants privés de protection parentale ou ceux à risque (« Le centre de référence et d'orientation...CROPESDI);
- ❑ une équipe interdisciplinaire en charge de l'accompagnement (orientation, réhabilitation et réintégration) de ces enfants;
- ❑ un réseau de familles d'accueil prenant en charge les enfants privés de protection parentale ou à risque comme alternative à l'institutionnalisation des enfants.

AVANTAGES

L'application de cette stratégie a favorisé:

- ❑ La diminution du nombre d'enfants vulnérables en institution,
- ❑ la mise en place d'un mécanisme national de collecte et de centralisation de données sur les enfants vulnérables, permettant de mieux comprendre les situations de violation de droits de l'enfant et donc mieux lutter contre ces fléaux.

AVANTAGES (suite)

- ❑ L'évolution vers la prise charge des enfants vulnérables à travers un système de protection qui favorise une collaboration plus rapprochée entre les services techniques du gouvernement, les osc et les Partenaires Techniques et Financiers contribuant à un meilleur suivi des enfants concernés par les services sociaux du ministère.

DIFFICULTES RENCONTREES

- Insuffisance de moyens matériels et financiers
- Insuffisance des ressources humaines qualifiées
- Résistance au changement de la part de certains responsables des centres et structures d'accueil

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le gouvernement compte:

- documenter cette stratégie et l'étendre à toutes les localités y compris les zones rurales.
- renforcer les **membres des commissions spécialisées protection de l'enfant instituées au niveau des villages** afin qu'ils puissent assurer le suivi des enfants en famille d'accueil.



Merci pour votre aimable attention